

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c.
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 27 Juillet 1872.

Les marchés du 4 septembre.

Enfin la justice arrive. L'Assemblée nationale commence à porter la lumière dans les scandales financiers des hommes du 4 septembre.

M. Riant vient de publier un nouveau rapport qui ouvre une série longue, curieuse et affligeante.

Ce rapport est relatif à un marché conclu pour l'achat de batteries d'artillerie aux Etats-Unis. On y voit un M. Naquet, député, médecin radical, que son ami Gambetta, improvisé fournisseur d'artillerie; ce même M. Gambetta prodiguant avec furie les millions sans compter; puis, deux aventuriers se mêler à l'affaire et traiter l'argent de la France comme les Prussiens traitaient les départements envahis.

Sur un sujet aussi délicat et aussi grave, nous ne voulons pas donner nos propres appréciations. C'est le langage de la commission elle-même qu'il faut citer. Voici la conclusion du rapport de M. Riant :

..... Dans ceux des marchés conclus pendant la guerre et qui ont été funestes au Trésor, sans profiter à l'armement du pays, votre commission ne rencontre pas seulement des fournisseurs suspects, elle se trouve aussi en présence des administrateurs auteurs de ces traités.

Devant quelle juridiction traduira-t-on la commission d'étude et ses organes habituels, MM. Deshorties et Naquet?

Dans les marchés qu'ils ont préparés, ces messieurs ont livré le Trésor à la discrétion du fournisseur.

Ainsi, dans les traités conclus en France, point de conditions fixées d'avance, pas de prix stipulé.

Dans le marché Maxwell-Lyte, on consent à payer 30 fr., 48 fr., 46 fr. ce que la commission d'armement offrait à 12 fr. 50; on signe une contre-lettre non approuvée par le ministre, qui modifie les conditions du contrat.

Dans le traité Saint-Laurent, MM. Deshorties et Naquet acceptent le prix de 75,000 fr. pour les mêmes batteries qu'on avait offertes à deux reprises à 35,000 fr.

Votre commission des marchés a reçu de vous, messieurs, le mandat de se prononcer sur les questions de moralité que soulève l'examen des contrats passés dans la dernière guerre.

Aussi n'hésite-t-elle pas à signaler à l'Assemblée la grave responsabilité encourue par M. Gambetta, ministre de l'intérieur, en autorisant la commission d'étude à contracter des marchés. Elle regrette la manière dont la transaction du 7 juin 1872 a été conclue et surveillée dans son exécution.

Et bien ! que la commission d'études soit d'une manière générale couverte par la responsabilité du ministre, comme nous avons eu à examiner le détail des opérations, et que nous devons faire ressortir tout ce qui nous paraît répréhensible.

La commission des marchés propose à l'Assemblée de blâmer :

Le rôle joué par M. Naquet dans l'affaire Saint-Laurent.

L'attitude du colonel Deshorties vis-à-vis du fournisseur Saint-Laurent et l'inexplicable langage qu'il tient dans la lettre du 13 février 1871.

Elle vous demande enfin d'autoriser le renvoi du rapport à M. le ministre de la justice et à M. le ministre des finances, afin qu'ils puissent examiner si la nationalité des contractants et de leurs complices les met définitivement à l'abri de poursuites criminelles et de répétitions financières.

Telle est la conclusion.

L'article suivant du *Courrier de France* complète l'analyse du rapport de M. Riant.

L'honorable rapporteur examine les marchés de

la commission d'étude des moyens de défense. Cette commission, instituée, on ne sait trop pourquoi, par le gouvernement de Tours, paraît avoir eu pour unique but de faire concurrence à la commission d'armement et au ministère de la guerre, car, pendant plusieurs mois, tout ce qu'il y avait à vendre en Europe et en Amérique de canons, de fusils et de cartouches fut l'objet d'une furieuse enchère où les agents du gouvernement français n'avaient pour adversaires que d'autres agents du même gouvernement.

Après avoir donné l'ordre d'acheter fort cher des armes ou des munitions, la délégation de Tours, prise d'un remords subit, envoyait de nouveaux mandataires dont la mission était d'acheter bien plus cher encore les mêmes armes et les mêmes munitions.

Parmi ces zélés enchérisseurs, la commission d'étude des moyens de défense, qui avait pour président le lieutenant-colonel Deshorties et pour secrétaire M. Alfred Naquet, mérite la mention toute particulière que lui accorde M. Riant. L'affaire des canons Billing et Saint-Laurent est surtout édifiante.

Il existait en Amérique quelques batteries de canons dits canons Parrots, de qualité assez médiocre, et dont le gouvernement des Etats-Unis cherchait à se débarrasser.

M. Lecesne, tout en jugeant que ces engins étaient de peu de valeur, offrait si l'on y tenait, de les procurer à la défense nationale au prix de 35,000 fr. la batterie. Mais une compagnie se présenta, qui proposait de les vendre 75,000 fr. C'est à cette compagnie qu'on accorda la préférence. Elle se composait de trois associés sortis on ne sait d'où et qui, depuis que l'affaire est faite, s'obstinent à ne plus donner de leurs nouvelles. Or, il paraît que c'est M. Naquet qui fit rejeter l'offre de M. Lecesne et accepter celle de MM. Valentin, Billing et Saint-Laurent.

La guerre finie, les canons Parrots n'étaient pas encore arrivés en France. Un membre de la commission d'étude, M. Descombes, alla trouver un un membre du gouvernement, et donna le conseil de résilier le marché, parce que les canons étaient mauvais, devenaient inutiles et coûtaient beaucoup trop cher. Cette démarche patriotique et honnête fut blâmée « avec la plus vive indignation » par la commission d'études, et le président de cette commission, M. Deshorties, lieutenant-colonel de l'armée française, écrivait le 13 février 1871, à l'un des contractants, Saint-Laurent, une lettre où l'on trouve ces mots :

« Maintenez la clause de votre marché et poursuivez hardiment le gouvernement de la capitulation nationale; c'est ainsi qu'on l'appelle aujourd'hui. »

Une transaction intervient. Un banquier de New-York, M. Garrison, achète les droits des contractants, et offre au gouvernement français de résilier une partie du marché, et de livrer seulement 20 batteries au prix de 36,900 francs par batterie.

Cette proposition fut refusée; on ne traita pas avec Carrison mais avec Valentin Billing et Saint-Laurent, et on reçut livraison de 25 batteries qui coûtèrent 2,605,000 francs, au lieu d'en recevoir 20 au prix de 1,438,000 fr.

Cette transaction onéreuse, conclue le 7 juin 1871, fut encore exécutée de telle façon que le gouvernement français fut dupé une fois de plus, et paya plus de fournitures qu'il n'en reçut.

N'oublions pas de faire remarquer que les membres de cette habile société se sont dénoncés les uns les autres, que M. Saint-Laurent accusait M. Valentin de s'être fait attribuer personnellement 200,000 francs, prétendant avoir donné de fortes sommes aux membres de la commission pour les faire consentir à la transaction. M. Valentin renvoya l'accusation à M. Saint-Laurent, qui dit avoir payé très cher des employés de haut rang sous le gouvernement de M. Gambetta.

Or, aujourd'hui, quand on cherche à éclaircir l'affaire, on trouve que la résidence actuelle de M. Billing est inconnue, que M. Valentin refuse de venir en France ou d'envoyer un mandataire, que M. Saint-Laurent habite l'Allemagne et ne répond pas aux avis qu'on lui adresse.

Dans cette situation, il devient assez difficile de répandre une lumière complète sur cette ténébreuse spéculation. Mais il paraît établi :

Que M. Naquet a fait accepter à M. Gambetta un marché consistant à acheter 75,000 fr. de des intermédiaires sans garantie, des batteries de canons que M. Lecesne, d'accord avec M. Remington, offrait pour 35,000 fr.

Qu'un membre de la commission d'études, M. Descombes, encourut l'indignation de ses collègues pour avoir signalé au gouvernement le tort qu'on lui faisait, et pour avoir conseillé de résilier un marché onéreux, inutile, non exécuté;

Que le président de la commission, M. Deshorties, se faisait le défenseur et le conseiller des spéculateurs qui abusaient de notre détresse et de la légèreté de nos gouvernants.

Le rapport de M. Riant une fois publié, on comprend que beaucoup de représentants insistent pour que les conclusions en soient immédiatement discutées. M. Gambetta et M. Naquet doivent être les premiers à le désirer, afin de dégager le plus tôt possible leur responsabilité, si elle peut être dégagee.

Il faut donner la parole aux accusés.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 22 juillet.

M. de Belcastel a déposé une demande d'interpellation sur la politique intérieure. Il a réclamé pour que cette interpellation fut mise à l'ordre du jour.

M. Dufaure a porté alors à la tribune l'assurance que le gouvernement fournirait les explications que M. le Président de la République a promises « soit dans le sein de la commission qui aura à statuer sur le projet de prorogation, soit devant l'Assemblée elle-même. »

M. de Kerdrel est intervenu, et, avec autant d'esprit politique que d'autorité, il a demandé, d'une part, que l'interpellation n'eût lieu qu'après l'emprunt, et, d'autre part, que la majorité se réservât de décider si les explications du gouvernement devaient être reçues par la commission ou par l'Assemblée elle-même.

Séance du 23 juillet.

Le scrutin a prononcé sur l'article 1^{er} du projet de loi des tarifs, qui a été adopté par 347 voix contre 235, sur 552 votants. C'est une majorité de 82 suffrages. Pour qui a suivi attentivement cette discussion longue et embarrassée, ce résultat était prévu. Malgré les efforts louables des adversaires de l'impôt tous les scrutins particuliers se sont prononcés dans le même sens. Aucun amendement n'a été voté par la Chambre en dehors de ceux auxquels la commission et le gouvernement s'étaient ralliés.

Séance du 24 juillet.

Suite de la discussion sur les tarifs pour les matières premières.

La continuation des votes pour la nomination des Conseillers d'Etat, n'a donné la majorité qu'à deux nouveaux candidats, MM. de Montesquiou et Pascalis.

Le premier porté par la droite, le second porté par la gauche, mais réunissant des sympathies très-nombreuses.

Séance du 25 juillet.

Ont été élus conseillers d'Etat MM. de Silvy, de Bellomaire et de Circourt. La droite et le centre droit ont voté pour M. Silvy, qui n'avait été porté précédemment que par la gauche.

La troisième délibération de la loi sur l'armée est arrivée à l'ordre du jour, et sept articles ont été définitivement adoptés pendant que la commission des tarifs discutait diverses modifications proposées hier.

Dès que le résultat de l'examen de cette commission a été connu, la question des tarifs a été de nouveau abordée jusqu'à la fin de la séance.

Revue des Journaux

Ordre

En supposant que l'idée républicaine n'inspire pas au parti conservateur l'aversion instinctive et historiquement trop justifiée, qu'elle lui inspire, comment voulez-vous que celle-ci, celle que nous avons, ne leur soit pas, à tous les titres, antipathique et suspecte? Tout d'abord on la leur impose. Après qu'ils ont accepté le nom par nécessité et patriotisme, on veut les contraindre à subir la chose. On leur fait chaque jour violence sur ce point. Honnêtes comme ils le sont, ils se révoltent à l'idée de considérer comme définitif un régime que le pays n'a pas désiré, n'a pas demandé, n'a pas consacré, et auquel on s'efforce de le plier par une éducation qui rappelle le supplice que les Chinois infligent aux pieds de leurs enfants. Dans ces conditions, les conservateurs ne veulent pas de la République et n'en voudront jamais. Ils pourront la subir, non l'accepter. Ils s'y résigneront peut-être, mais par lassitude et par découragement. Ils ne donneront ni leur adhésion, ni leur concours. Ils demanderont toujours, avant de répudier leurs sentiments les plus vifs et leurs plus chères croyances, que la nation soit consultée. Ce n'est pas à une minorité insolente et factieuse, c'est à la France qu'ils en feront le sacrifice.

Voilà pourquoi les organes du parti conservateur ont tort, quand ils supposent que ce parti peut s'organiser sur le terrain de la République; il ne peut s'unir, s'organiser et vaincre que sur le terrain de l'appel au peuple.

Patrie

On a agité de nouveau la question de demander à M. Thiers, par voie d'interpellation, des explications sur sa politique, avant que l'Assemblée se sépare pour trois mois.

La Chambre s'est montrée peu impatiente de provoquer et d'obtenir ces déclarations, puisqu'elle a ajourné la discussion de la proposition faite à cet égard par M. de Belcastel.

Les explications que M. Thiers donnera à la commission seront très suffisantes. L'honorable président possède l'art de ne pas dire les choses à moitié; il dit fort clairement ce qu'il veut et ce qu'il refuse; il saura fort bien expliquer à la commission tout ce qu'il expliquerait à la tribune. Cette interpellation à huis clos sera donc très suffisante, et la commission pourra sans peine déclarer à l'Assemblée que le spectacle public de nouvelles déclarations est sans objet.

A notre avis, cette sorte de représentation théâtrale de la politique du président serait inutile et regrettable. Inutile parce qu'elle a eu lieu déjà bien des fois, et n'apprendrait rien à personne; regrettable par ce qu'elle soulèverait de nouvelles querelles politiques, des tempêtes, peut-être des explosions d'animosité, sans profit pour personne et au détriment du pays sans cesse troublé par ces violences parlementaires.

Et, d'ailleurs, que dirait M. Thiers? Ce qu'il a déjà dit en termes sommaires, mais très nets. A la gauche, il donnera satisfaction en déclarant qu'il garde fidèlement le régime intitulé « République, » à l'aide duquel il gouverne;

et la gauche, qui sacrifie tout à l'affirmation de la République, — en attendant mieux, — se tiendra pour rassurée.

A la droite, M. Thiers affirmera que cette République sera « conservatrice », très « conservatrice », et la majorité, satisfaite de voir les principes conservateurs donnés pour base à ce régime de transition, prendra ses vacances avec une apparence de sécurité.

Il est donc parfaitement superflu de recommencer cette épreuve qui a toujours donné le plus absurde des résultats, celui de contenter tout le monde en apparence, et de laisser, au fond, chaque parti en éveil, en défiance pour ses propres intérêts.

Il ne faut pas demander au régime actuel plus qu'il ne peut donner, et la Chambre ne saurait espérer du président des déclarations allant au delà de son propre intérêt gouvernemental.

Le système actuel n'est ni une monarchie ni une république, mais il participe des deux.

A la monarchie, il emprunte le pouvoir personnel, représenté avec une si énergique ténacité par l'honorable M. Thiers ;

A la République, il emprunte son titre neutre, qui signifie provisoire et admet l'accession future de tous au pouvoir, en obligeant chaque parti à s'en tenir éloigné jusqu'à la solution.

Mais en réalité personne n'est dupe des mots ; chacun sait à merveille que M. Thiers ne poussera pas l'abnégation jusqu'à s'immoler lui-même sur l'autel du dieu inconnu.

Avec le mot « conservatrice, » il écarte les républicains ; avec le mot République, il paralyse les conservateurs ; enfin, les rassurant et les tenant à distance tout à la fois, il reste en équilibre, et il gouverne... — jusqu'à nouvel ordre.

Liberté.

Nous n'ignorons pas que certains journaux à sensation prêtent à M. le président de la République l'intention de *bâcler* à lui seul une petite Constitution sur le patron de celle de l'an III, revue et corrigée, avec Chambre haute et droit de dissolution. Si ce projet était vrai, où serait le mal ? où le danger ? Si M. Thiers veut profiter des loisirs que va lui laisser la Chambre, pour se livrer, avec la collaboration de M. Barthélemy Saint-Hilaire, à des travaux de droit constitutionnel ; si, dégoûté de la constitution Rivet qu'il a provoquée, que ses amis ont faite, et qu'il n'a jamais observée, il lui plaît, dans le silence de la tribune, de se mettre à la recherche d'un système de gouvernement qui satisfasse à la fois la droite, la gauche et lui-même, pourquoi s'en effrayer ? La Chambre ne pourra-t-elle, en novembre, souffler sur ce fragile château de cartes et le jeter par terre. Est-ce qu'une constitution a jamais prévalu contre les événements ? A plus forte raison un projet ne peut rien préjuger.

Que la Chambre s'en aille donc bien tranquille ; là n'est pas le danger : il est dans la redoutable propagande qui se fait impunément depuis dix-huit mois autour des idées radicales, et qui menace, si l'on n'y met bon ordre, de gagner la province. Que les députés appartenant à l'opinion conservatrice consultent là-dessus leurs commettants ; qu'ils s'entendent avec eux sur les moyens les plus propres à combattre le mal ; qu'ils organisent dans leurs départements la résistance à cette invasion d'un nouveau genre ; la besogne ne leur manquera pas.

Journal de Paris.

On n'a pas négligé la plus obscure des matières premières, et par les soins de M. le président de la République, il en est sorti des milliers de dessous terre. Depuis le minerai d'or jusqu'aux cendres d'orfèvre, depuis l'albâtre jusqu'à la pierre à aiguiser, M. le président impose tout. L'ipécacuanha, la rhubarbe, le gingembre, la salsepareille, les follicules de sené, les gousses de tamarin, le copahu, le quinquina, les racines de réglisse, rien n'a trouvé grâce devant l'impitoyable président qui fait renchérir les médicaments au point qu'on ne se permettra plus d'être malade.

M. le président a oublié pourtant les fleurs de violette et les poils de lapin, au sujet desquels il a pris, l'autre jour, la parole ; ce qui démontre évidemment de combien de liberté jouit le Parlement, puisqu'il n'a le droit d'émettre un vote sur les poils de lapin que selon qu'il plaît au chef de l'Etat. A part les poils de lapin qui probablement auront leur tour, on a tout imposé. On a même raclé un impôt sur les lichens à croître le long des troncs d'arbres, dans les forêts des Vosges ou des Alpes.

Ces impôts combleront-ils dans le budget le déficit qu'ils sont appelés à couvrir ? C'est ce que tout le monde ne croit pas. N'entravent-ils pas notre industrie ? C'est ce que bien peu de personnes espèrent. Mais M. le président exige un impôt sur les matières premières. Et les républicains, libres-échangistes hier, protectionnistes aujourd'hui, votent avec une discipline que le tzar envierait, l'impôt sur les matières premières. M. Thiers, un beau jour, demandera à ces mêmes républicains de proclamer son infailibilité, et ces mêmes républicains voteront que M. Thiers est infailible.

Il est des radicaux bien plaisants. Pour encourager les capitalistes qui, en général, ont un médiocre souci de la République, ils écrivent gravement ; « Les gens qui apporteront leurs épargnes au gouvernement, vont fonder la République. » Pourquoi ? parce que de même que Balzac disait autrefois : Un homme qui doit trois cent mille francs est bien fort ; on peut dire après lui : « Un gouvernement qui doit trois milliards est inébranlable. » Et comme le gouvernement de la République devra ces trois milliards et plusieurs autres avec, et qu'il a perdu ou tout au moins s'est aidé à perdre deux provinces, la République est plus forte qu'un roc. Soit. Mais « les gens qui apporteront leurs épargnes, » ne les apporteront ni à M. Thiers ni à la République : il les apporteront à la France, au pays que les radicaux n'ont pu ruiner tout à fait, au crédit public. S'ils n'avaient pour caution que le mot de République et surtout que les radicaux, ils feraient bien de garder leurs épargnes.

Pour que nous nous libérions envers la Prusse, il ne suffit pas que l'emprunt soit souscrit et que les versements s'effectuent facilement ; il faut encore que le gouvernement trouve le moyen de faire passer de France en Allemagne la somme énorme de trois milliards sans amener, soit une crise monétaire, soit une perturbation dans les changes internationaux.

M. Thiers, fort expérimenté en ces matières, s'est préoccupé depuis longtemps de pourvoir à l'éventualité dont il s'agit. Le gouvernement a déjà entre les mains cinq cents millions environ de changes représentant le sixième du produit net de l'emprunt. Il est donc dès à présent assuré de pouvoir faire passer à l'étranger une somme d'un demi-milliard sans provoquer un trouble dangereux dans les relations d'affaires entre les différentes nations.

La Banque de France, dont l'encaisse est à un niveau des plus respectables, pourra lui fournir 150 ou 200 millions en numéraire sans trop se démunir. A ces ressources viendront s'ajouter celles qui proviendront des souscriptions de l'étranger à l'emprunt de trois milliards.

Mais ce serait manquer de prévoyance que de ne pas chercher à se procurer d'autres ressources encore pour rendre plus rapides et plus faciles les paiements successifs que nous aurons à effectuer. Nous ne serions donc pas surpris que le gouvernement songeât à s'assurer le concours des grandes maisons de l'Europe qui ont l'habitude et l'expérience du commerce du papier.

Il pourrait, par ce moyen, obtenir encore 600 à 700 millions de changes, qui porteraient à près de quinze cents millions l'ensemble des ressources dont il pourrait disposer. Ce serait une grande condition de sécurité que d'avoir à sa disposition, sous la forme la plus commode pour l'exportation, la moitié environ du produit net de l'emprunt.

Constitutionnel.

Ce qui cause un certain dépit aux mangeurs de prétextes de Berlin, c'est l'isolement de la chancellerie allemande dans cette campagne. Au sein même de l'empire, les résistances s'accroissent. La Saxe et la Bavière se montrent tièdes ; les autorités des provinces rhénanes et de l'Alsace recommandent la circonspection. Quant aux cabinets étrangers, ils rient sous cape des frayeurs de la chancellerie de Berlin. L'Autriche a refusé de se joindre à l'Allemagne dans la persécution des jésuites.

La Russie établit de bons rapports avec Rome. La sceptique Italie laisse en repos les jésuites qui, un jour peuvent devenir, au choix du Quirinal, de bons amis ou de redoutables adversaires. En Angleterre, les catholiques tiennent des meetings qui ne sont pas doux à l'endroit des exécuteurs des hautes œuvres de M. Döllinger.

Bref, personne, en dehors de l'Allemagne,

ne témoigne l'envie d'imiter la chancellerie de Berlin. Tout au plus si quelques feuilles radicales de Paris se donnent la spécialité de faire chorus avec Berlin et de célébrer la sagesse du prince du Bismark, qui expulse les jésuites. Ces feuilles radicales jouissent d'une grande faveur auprès de certains journaux prussiens, qui citent les articles français en faveur des lois antijésuitiques, et se font rapporter par leurs correspondants toutes les fables inventées par nos démagogues pour calomnier le clergé catholique et les ordres religieux.

Nous citerons, à ce propos, la *Gazette de Cologne*, qui manifeste l'espoir que le gouvernement français prendra à son tour des mesures contre les jésuites.

Nous prions la *Gazette de Cologne* d'épargner à ses lecteurs une déception : la France de 1872 n'imitera ni les pratiques du gouvernement de Louis-Philippe, ni les procédés de la Commune. Le *Siecle* lui-même, quelle que soit sa consommation journalière de prêtres et de religieux, n'a pas osé jusqu'ici demander à M. Thiers une exécution en masse des jésuites ; il sait que l'opinion générale du pays se refuserait absolument à pareille iniquité. Les brailleurs n'ont pas la moindre influence sur les esprits sensés.

En France, on connaît les jésuites de près : on sait tout ce qu'il y a de dévouement, d'abnégation, de science dans cette corporation ; on connaît aussi leur esprit de discipline qui ne tolère aucun abus, aucun excès, aucune compromission avec le vice, et qui chasse impitoyablement les indignes du sein de la Société.

Les catholiques de l'Allemagne le savent aussi ; mais ils forment minorité et ils subissent la loi du plus fort. Le mal, en fin de compte, sera pour les persécuteurs. Car tout se tient dans la politique. Les gouvernants qui prennent l'initiative de ces violences contre la religion et ses serviteurs, ne devront pas être surpris des excès auxquels une foule athée se livrera un jour contre les gouvernements.

Les hommes qui, en 1871, ont assassiné à Paris les évêques et les religieux, pensaient des jésuites et du Pape absolument comme en parlent aujourd'hui les organes de la Chancellerie de Berlin.

Gazette de France.

L'Italia fara da se, s'écriaient jadis avec une arrogance que rien ne justifiait et que rien n'a justifié, les partisans de l'unité italienne.

En dépit du concours prêté aux révolutionnaires de la péninsule par les révolutionnaires d'Allemagne, d'Angleterre, de France, le grand œuvre n'est pas encore tout à fait achevé. Il n'est pas, en tout cas, d'une solidité assez éprouvée pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'étayer de temps en temps. Les procédés employés pour ce faire, ne sont, bien entendu, conformes en rien aux données de la science qui enseigne à édifier les établissements politiques durables.

Violation des traités et des frontières, envahissement de territoire sans déclaration de guerre et sans le moindre motif d'agression, confiscation, prison, amendes, spoliation, proscription, saisie, entreprise de tout genre contre la souveraineté, contre le droit, contre la justice, contre la liberté, tels sont les moyens à l'aide desquels la révolution, toujours la même partout où on la trouve, espère fonder, malgré l'histoire, malgré la géographie, malgré les populations italiennes, l'unité de l'Italie.

Le gouvernement piémontais, qui tolère à Rome les désordres de la rue, les cris de *Mort au Pape!* et l'assassinat des gendarmes pontificaux, ne peut supporter qu'à Turin un journal catholique élève la voix en faveur des droits les plus sacrés et des personnes les plus respectables.

C'est ainsi que l'excellent et vaillant journal de Turin, *l'Unità cattolica*, vient d'être l'objet d'une saisie pour avoir, dans son numéro du 19 juillet 1872, pris énergiquement la défense de l'Eglise et du Saint-Père.

INFORMATIONS

On lit dans *Paris-Journal* :
Si le clergé français n'est pas content, vrai ! il est bien difficile.
Oyez plus tôt :
Combien y a-t-il de catholiques en France ? — 35 millions.
Combien de juifs ? — 70,000.

La République étant le gouvernement de la majorité, qui doit-on voir à la tête du ministère des cultes ?

— Des catholiques.
— Eh bien, pas du tout.

En l'an de grâce 1872 voici la composition du cabinet du ministre des cultes.

Ministre. — M. Jules Simon, juif (ou protestant, ou mahométan, ou n'a jamais pu savoir).

Chef du cabinet. — M. Eugène Manuel, juif (l'auteur des *Ouvriers*).

Secrétaire particulier. — M. Léon Cohn, juif.

Est-ce assez complet ?
Vrai ! si le clergé français n'est pas content il est bien difficile.

L'Union publie un nouveau manifeste de don Carlos, daté de la frontière d'Espagne 16 juillet, adressé aux Catalans, Aragonais et Valenciens

Ce manifeste fait appel aux Espagnols pour l'œuvre de la rédemption qui sera bientôt devenue une réalité ; il répète qu'il leur rend leurs *fueros* enlevés par Philippe V, et ajoute : Je vous convoquerai et, d'un commun accord, nous pourrions les adopter aux exigences du temps.

Le *Havre* affirme qu'un certain nombre de négociants alsaciens qui ont opté pour la nationalité française, se sont vus obligés de renoncer à se fixer sur une place commerciale française, à cause des nouveaux droits sur les matières premières.

Le commerce n'étant pas libre à leurs yeux parmi nous, ils ont jugé qu'il n'y a rien à faire et vont s'établir à Anvers, dont la situation leur paraît plus avantageuse pour les grandes opérations d'importations, d'exportation et de transit.

On annonce la publication prochaine d'une brochure de M. Jules Amigues, qui aurait pour titre : *Vive l'Empereur !*

Le citoyen Barodet, maire de Lyon, est en ce moment à Versailles, où il dissimule sa présence le plus qu'il peut. Le citoyen Maire est venu subrepticement et incognito, pour agir contre la nomination de M. de Kératry, qui doit, dit-on, remplacer M. Pascal à la Préfecture de Lyon. M. Barodet a beau se cacher, sa présence à Versailles a été connue hier et tous les journaux la signalent ce matin.

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône et le Conseil municipal de Marseille viennent de rédiger une pétition collective, demandant formellement le déplacement de M. de Kératry. Quoique tout soit possible dans les temps où nous vivons, il n'est pas admissible que le gouvernement se laisse aller à un pareil acte de faiblesse.

On assure, à Versailles, que M. Thiers a fait offrir au général Changarnier de le nommer maréchal de France, et que le général a refusé. Cette offre ne paraît guère vraisemblable, attendu que le général Changarnier a, depuis longtemps, dépassé l'âge du service actif. Quant au refus, il n'aurait rien de surprenant après celui opposé par le général Changarnier à l'offre de grand cordon de la Légion-d'Honneur, que voulait lui conférer M. Thiers.

Voici quelques détails sur l'exécution des assassins de la rue Haxo, François, Saint-Omer Dalivoust et Aubry, qui a eu lieu jeudi matin, à Satory :

A quatre heures moins quelques minutes, Saint-Omer arrivait seul de la maison de correction à la maison de justice de la rue Saint-Pierre ; les autres condamnés, détenus selon la coutume, dans la prison de Noailles, ne furent amenés que vingt minutes plus tard.

Cette exception faite en faveur de Saint-Omer avait une double cause : la grande quantité d'affaires qu'il avait à mettre en règle, en sa qualité d'ancien commerçant, et la douceur dont il a fait constamment preuve à l'égard des personnes chargées de le surveiller. Depuis le commencement de sa détention, Saint-Omer n'a cessé de nier toute solidarité avec les hommes de la Commune ; il se prétendait trop bien élevé pour frayer avec de pareils complaisances.

Saint-Omer était donc détenu, depuis quel-

ques mois, dans la maison de correction de l'avenue de Paris; là, il participait à tous les exercices de ses codétenus; la seule exemption était que, pour faciliter la surveillance, on le faisait coucher dans le dortoir de l'infirmerie. Ce matin, dès trois heures vingt minutes, le directeur des prisons de Seine-et-Oise, M. Coussol est venu le réveiller et lui annoncer à la fois le rejet de son pourvoi et sa prochaine exécution. Il a fallu tout le tact et toute l'habileté de l'honorable directeur pour faire supporter par Saint-Omer la terrible nouvelle; mais après un instant d'émotion, celui-ci s'est remis, s'est habillé et a demandé à écrire plusieurs lettres à sa famille. Cette autorisation lui fut aussitôt accordée.

Pendant ce temps, les trois autres condamnés étaient enfermés chacun dans une cellule, et mis en rapport avec l'honorable M. Folley, aumônier de la prison. Dalivoust et François refusèrent les secours de la religion.

Arrivés sur le lieu du supplice, François seul s'écria: *Vive la Commune!* et fit quelques résistances pour se faire bander les yeux et attacher au poteau, mais cette résistance fut rapidement vaincue. Au cri de: *Vive la Commune!* Saint-Omer répondit par le cri fort nettement articulé de: *Vive la France! A bas la Commune!*

Cette protestation in extremis, étouffée par la détonation de quarante-huit chassepots, fit une vive impression sur la foule qui se montra plus émue encore en voyant le corps de Saint-Omer demeurer debout le long du poteau auquel il avait été attaché.

Mais cet émoi fut de peu de durée; Saint-Omer, comme ses complices, était mort instantanément; et la mort avait été si foudroyante qu'il n'avait pas fait l'ombre d'un mouvement.

Un détail singulier. Au moment d'être conduit au supplice, Saint-Omer a demandé avec insistance qu'on le séparât de Dalivoust. Il ne voulait pas être fusillé à côté d'un homme qu'il méprisait et à qui il attribuait sa perte.

Saint-Omer avait près de 50 ans; Dalivoust et François, 35 ou 40; Aubry, le plus jeune, 25 à peine.

Chronique locale et méridionale.

Monsieur le Préfet,

Il nous arrive un bruit qui aurait bien son importance, s'il était vrai, et qui prouverait combien les mesures les plus justes et les plus libérales des administrateurs, sont bien des fois converties en manœuvres arbitraires et déloyales par les employés qui les entourent et qui semblent avoir pour mission de les dépopulariser et de les compromettre dans l'opinion.

Interprète scrupuleux des vœux du Conseil général, vous avez décidé, Monsieur le Préfet, que les imprimés donnés par la préfecture et payés sur les fonds départementaux, seraient mis à l'adjudication.

Vous avez pu juger par le compte-rendu de ces adjudications, que l'économie réalisée était énorme, et, en bon administrateur, vous avez dû vous réjouir de ce résultat.

Or il nous advient aujourd'hui que, dans les bureaux de votre Secrétaire général, il s'ourdît toute une révolution à propos de l'impression des *Rapports des chefs de Service, au Conseil général*, pour la session prochaine du 19 Août.

Tandis que M. le Secrétaire général faisait, tout récemment, procéder à une enchère très-solennelle et très-publique pour une impression de **30 fr. !!!**, il complotait, paraît-il, de soustraire à l'adjudication le travail, très-important, dont je viens de donner le titre, et qui s'élèvera à plus de **400 fr.**

Le secrétariat serait donc en ébullition, et chercherait à couvrir son acte irrévérrencieux envers le Conseil général et envers vous, Monsieur le Préfet, par toutes sortes de raisons, très-mauvaises du reste: il est

facile à tous les imprimeurs de Cahors de vous le prouver.

Renoncer aujourd'hui à l'adjudication, Monsieur le Préfet, ce serait renier tout un passé de justice, ouvrir la porte à la faveur, sacrifier les intérêts du département, et suivre des errements indignes d'une administration sérieuse.

Vous ne sauriez y consentir.

Jé suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre bien dévoué serviteur.

L. LAYTOU.

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. le ministre des finances vient de décider que les souscripteurs à l'emprunt de trois milliards seront admis à effectuer leur versement de garantie au moyen de *bons du Trésor*, mais cette faculté est limitée aux bons ayant au plus *trois mois d'échéance* restant à courir à dater du 29 juillet 1872.

Le Trésorier-Payeur Général du Lot.

E. DU TILLET.

Un malheureux accident est arrivé hier, sur la route de Cahors à Douelle.

M. T... rentrait de sa tournée des tabacs, lorsque, la voiture versant, il est précipité sur le sol. M. T... s'est cassé une jambe dans sa chute.

On nous écrit de Luzech:

Un violent orage a ravagé hier soir les communes de Douelle, St-Vincent, les Roques. La récolte en tabac est perdue.

On nous écrit de Catus:

Un orage épouvantable est venu achever hier soir ce que la gelée et la coulure avaient si bien commencé, St-Denis, Concorès, Mercuès, Catus etc, ont été cruellement atteintes. Les tabacs ont cruellement souffert.

On annonce que les vacances de tous les lycées sont fixées au samedi 10 août.

M. le Ministre de la guerre vient de décider que dorénavant les officiers de gendarmerie fourniraient leur contingent pour suivre les cours de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Une scène des plus déchirantes s'est passée dimanche dernier, au lieu de Tenaus, commune de Montauban.

Vers le milieu de la journée, un de ces chiens de luxe, si nombreux depuis quelques temps dans notre ville, errait à travers champs, atteint d'hydrophobie, lorsque tout à coup il s'est élançé sur la femme S..., au moment où elle sortait de sa maison. Pour se défendre, cette femme saisit une corbeille à pain placée à sa portée, et tout en poussant des cris d'alarme, elle réussit à se débarrasser de l'animal, qui toutefois ne s'éloigne qu'après l'avoir cruellement mordue à la cuisse.

Tout près de là, sur les bords de la Tauge, deux enfants jumeaux jouaient à côté de leur mère. Celle-ci avait à peine entendu les cris d'alarme, lorsqu'elle voit le chien courir sur ses enfants. Sauvez-vous, leur crie-t-elle. Mais terrifiés par la peur, les enfants restent immobiles. A la vue du danger couru par ces chers petits êtres, et impuissante à les emporter tous les deux, la femme X, entraînée par un de ces sentiments qui ne peuvent naître que dans le cœur d'une mère, se précipite résolument entre le chien et ses enfants pour leur faire un rempart de son corps. L'animal se jette alors sur la mère; celle-ci le saisit au coup, cherchant à l'étrangler, et malgré les morsures qui déchirent ses mains, maintient l'animal sous ses doigts crispés, jusqu'au moment où, attirés à ses cris, une autre femme et deux jeunes gens du voisinage arrivent à son secours et peuvent enfin abattre cette bête furieuse.

Heureuse d'avoir sauvé ses enfants, cette mère dévouée s'est immédiatement rendue à Montauban pour faire cautériser ses blessures. Sa voisine est venue avec elle, et toutes deux ont supporté avec un grand courage de nombreuses et profondes cautérisations, nécessitées par les morsures.

(Courrier de Tarn-et-Garonne.)

Les savants se préoccupent des singulières conditions météorologiques que nous traversons. L'été actuel est, en effet, extraordinairement chaud et en même temps orageux. Dans l'Amérique du Nord, le soleil verse du plomb bouillant sur la terre; les hommes et les animaux succombent à l'excès de la chaleur. En Europe, l'électricité atmosphérique surabonde. Il en est de même dans l'hémisphère austral où les orages sont bien plus fréquents et plus terribles qu'ici.

Chaleur et électricité sont considérées comme deux manifestations d'une même force qui nous vient du soleil. Or, on constate cette année une abondance inusitées de taches solaires, et ces taches centrales qui sont de la chaleur, loin d'être un indice du refroidissement de l'astre sont, au contraire, des cratères béants par lesquels sa chaleur obscure, bien plus intense que la chaleur lumineuse, est versée à torrents dans l'espace.

La grande aurore boréale du 8 février, qui a enveloppé toute la terre, est considérée par plusieurs savants comme une émanation, une immense effluve électrique envoyée par le soleil à la terre. De là l'excès d'électricité dont souffrent nos systèmes nerveux, mais dont les forces végétales se trouvent à merveille, car non-seulement le fluide électrique stimule la végétation, mais les orages la nourrissent en fabriquant aux dépens de l'azote de l'air, de l'ammoniaque qui fertilise la terre.

On mande de Bordeaux, 20 juillet:

« Des agents de police, faisant une ronde, ont trouvé, à deux heures du matin, la boîte aux lettres de la grande poste en feu. Le directeur, averti aussitôt, a fait éteindre l'incendie. Un certain nombre de lettres ont été brûlées.

« Le feu a été mis par la malveillance avec des allumettes. »

La *Province*, de Bordeaux, annonce qu'un incendie considérable a éclaté dans les forêts de pins de Pessac et de Mérignac. Des secours sont organisés. Grande désolation. On ignore la cause du sinistre.

Les chaleurs sont décidément revenues; il s'agit de les combattre. Nous voudrions pouvoir passer en revue tous les moyens employés pour atteindre ce but; ils sont généralement nombreux; peu, hélas! sont très-efficaces. A Paris, le plus fréquemment employé consiste à ouvrir, le soir, après avoir eu bien soin de fermer durant le jour, cela donne une fraîcheur relative. C'est par l'humidité qu'on arrive à se rendre vraiment maître des chaleurs caniculaires. Les Indiens bouchent les fenêtres de leurs habitations avec des sparteries mouillées, tandis qu'un ventilateur, mis en mouvement par un domestique, en fait évaporer l'eau et procure une fraîcheur délicieuse. En Espagne, dans les appartements, il y a des jets d'eau qui entretiennent une fraîcheur constante. C'est le moyen employé par l'imprimeur Serrière, qui dirige un jet d'eau sur le vitrage qui abrite la composition, ainsi que par un intelligent restaurateur, qui adjoint à chaque cabinet un salon vitré arrosé par une pluie fine, qui donne une délicieuse fraîcheur aux dîneurs. Il y a encore le charbon mêlé à de la glace dans un brasero, tel qu'on l'emploie en Italie et dans certaines parties de la Grèce.

Tels sont les procédés les plus employés.

C'est le moment de faire ses malles et de se repentir. Avis aux grands coupables de tous genres du monde en général et de Paris en particulier.

Le professeur Plantamour, de Genève, vient, en effet, d'avertir l'Europe, par une nouvelle prédiction, que la fin du monde aura décidément lieu le 5 août. C'était d'abord pour le 15, mais il paraît que la comète qui doit nous anéantir tous est un astre pressé.

Il paraît que nous ne mourrons pas tout d'un coup, mais graduellement, par la chaleur. La température arrivera en vingt-quatre ou quarante-huit heures, à 4,000 degrés au-dessus de zéro.

Les familles qui, par un sentiment pieux, voudront mourir ensemble auront donc la consolation suprême de savoir que la fusion les réunira en une même masse liquide d'abord, puis gazeuse.

(Figaro.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 26 Juillet 1872.

Naissances.

Bailly, Paul, rue St-Etienne. — Banafous, Victorie, rue Nationale. — Garrigues-Pupille, Alphonse,

rue St-James. — Delmas, Réné, St-Georges. — Soumiliat, Valérie, rue des Boulevards. — Lestandi, Raymond, Quai-Séjour.

Mariages.

Vignals, Jean-Baptiste-Jules et Delmas, Marie.

Décès.

Espéret, Giles, dit Gilou, menuisier, 66 ans, rue Baudus. — Pinael, Bernard-Tony, rentier, 77 ans, rue Fondue-Haute. — Rafin, Justin, domestique, 20 ans, Bégous. — Clavières, Jean, propriétaire, 65 ans, St-Georges. — Delpech, Henri, 6 mois, rue St-Pierre.

CALENDRIER DU LOT. -- AOÛT.

| DATE | JOURS | FÊTES. | FOIRES. |
|------|--------|------------------------|--|
| 28 | Diman. | s s Nazaire, Colse, V. | |
| 29 | Lundi. | se Marthe s Felix. | Soturac, Gramat, Grézels. |
| 30 | Mardi. | ss Abdon, Sennen. | Lissac. |
| 31 | Mercr. | s Ignace de Loyola. | |
| 1 | Jeudi. | s Pierre aux liens. | Frayssinet-le-Gélat, Montcuq, Rouquayroux, Payrac. |
| 2 | Vend. | s Alphonse. | Martel, Vigan. |
| 3 | Samedi | Inv. s ETIENNE. | Cahors, Bagnac. |

- N. L. le 4, à 9 55 du matin.
- ☽ P. Q. le 12, à 6 2 du matin.
- ☾ P. L. le 18, à 9 3 du soir.
- ☾ D. Q. le 25, à 8 44 du soir.

Pour la chronique locale: A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 26 juillet, 3 h. 15, soir.

L'Assemblée a terminé la nomination du Conseil d'Etat par le choix de MM. L'amiral Bourgeois, Pascal et Léopold de Gaillard. Le triomphe de la droite et du centre droit est complet. Aucun nom de la minorité républicaine n'a été consacré par les divers scrutins.

La loi sur les matières premières a été définitivement adoptée par 311 voix contre 265. La majorité pour le gouvernement qui était de 100 voix est tombée à 46. Il semble que quelques membres de la gauche ont été saisis par le remords. C'est à la gauche, en effet, que le pays doit la grande calamité du retour vers le système protectionniste. Si quelques-uns de ses adeptes n'ont pas voulu aller jusqu'au bout, le plus grand nombre a persisté par déférence pour M. Thiers, et dans le seul espoir de le voir fonder la République.

Le duc de Guise, fils du duc d'Aumale vient de mourir.

Bourse de Paris.

Paris, 27 juillet 1872, soir.

| | |
|--------------|-------|
| Rente 3 p. % | 54,40 |
| — 4 1/2 p. % | 78,00 |
| — 5 p. % | 85,20 |

Au moment où paraît la 27^e édition du *Bos-su*, la librairie Dentu s'enrichit d'un nouveau roman de Paul Féval. HISTOIRE D'IRENE, (2^e partie des *Compagnons du Trésor*), tel est le titre de ce roman, auquel on peut prédire un long et légitime succès. Rien de plus neuf et de plus attachant que la lecture de cette histoire de la vie réelle, où le drame le plus émouvant se mêle constamment au comique. L'auteur, fidèle à son principe, n'a pas procédé par ces peintures qui flertent ou excitent les passions, comme il arrive dans un grand nombre de romans contemporains; il a simplement écrit, avec ce charme et cette observation qui lui sont propres, la touchante *Histoire d'Irene*. Emotion, gaieté, délicatesse de sentiment, coudoyant les railleuses fantaisies, tout est réuni dans ce livre. Encore sous l'impression de cette lecture, d'un intérêt si poignant, je ne vous en donnerai pas une froide analyse; je préfère vous dire, cher lecteur: lisez! et vous me remercirez.

Annonces

Crédit Agricole

EMPRUNT NATIONAL DE 3 MILLIARDS

Les souscriptions à l'emprunt national de 3 milliards en rente 5 0/0 seront reçues les dimanche 28 et lundi 29 juillet, dans les bureaux du Crédit Agricole, rue Neuve des Capucines, 19, Paris, de 9 heures à 5 heures.

Les titulaires de compte courant peuvent souscrire par une simple lettre adressée au gouverneur, autorisant le Crédit Agricole à opérer le versement de garantie à l'aide d'un prélèvement sur le solde disponible au crédit de leur compte.

Crédit Foncier de France

EMPRUNT NATIONAL DE 3 MILLIARDS

Les souscriptions à l'emprunt national de 3 milliards en rentes 5 0/0 seront reçues les dimanche 28 et lundi 29 juillet dans les bureaux du Crédit foncier de France rue Neuve

des Capucines, 19, Paris, de 9 heures à 5 heures.

Les titulaires du compte courant peuvent souscrire par une simple lettre adressée au gouverneur, autorisant le Crédit foncier à opérer le versement de garantie à l'aide d'un prélèvement sur le solde disponible au Crédit de leur compte.

A para le 5 juillet : 10 centimes la livraison : LE PROCES BAZAINE. — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appellerons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation.

— Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCES BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe.

Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

LA FOUFÉE MODÈLE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures colorées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1874

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Tou.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

PRIX : 50,000 FRANCS

Les bâtiments comprennent :

1^o Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.

2^o Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.

3^o Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

4^o Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.

5^o Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatrice conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.

La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin.

Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

A VENDRE

Au lieu D'ARAMONT (dit de la Bordeneuve du Lard), au 7^e kilomètre, route de Lalbenque, près Cahors.

1^o Un Domaine assorti en Maison, Séchoir, Caves, Écurie, Grange et Porcherie, Terres ordinaires et à tabac, Vignettes, Vignes labourables en plein rapport, eaux abondantes.

2^o Plusieurs parcelles de Vignes contiguës, âgées de dix ans et en entier labourables.

Le rendement de ces vignes (12 hectares) est de 80 à 100 barriques.

Situées sur un plateau élevé avec pente très douce, elles ne sont exposées ni à la gelée, ni aux ravines ; leur travail est des plus économiques.

On accordera toutes facilités de paiement.

S'adresser tous les Dimanches sur les lieux à M. FOURNET, propriétaire ou à son représentant.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!!
Gonflement prompt et sans trace des chutes, ecchymoses, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. Flac. de 2 f. 50 et 4 f. 50 avec instr.
Dépôt gén.: Pharm. TRICARD, aux Termes, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

104, rue Richelieu, 104

LE MONITEUR

DES TIRAGES FINANCIERS

NEUVIÈME ANNÉE. 4 FR. PAR AN. NEUVIÈME ANNÉE.

Qui ne paraissait que 2 fois par mois

PARAIT MAINTENANT chaque semaine le JEUDI

SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse.

Encaissement de Coupons.

Echange et Libération de Titres.

Souscriptions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres.

104, rue Richelieu, 104 PARIS.

GRANDE ÉCONOMIE

POUR DÉPIQUER LES BLÉS

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés.

Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, soit pour ne laisser ni grains à l'épée, ni pour le briser.

Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, le plus tôt possible, à M. Julhia.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

HYDROCÉRASINE

Ou Modérateur de la Transpiration

Cette Eau de toilette fait disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la sueur.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermi les organes, les rejoint et calme les démangeaisons.

LA VULNÉRINE

GUÉRIT toutes les Blessures récentes ou anciennes, Brûlures, Morsures, Piqûres d'insectes venimeux, etc.—PHILIPPE et C^o, 24, rue d'Enghien, Paris, et chez les Pharmaciens, Droguistes, Herboristes.

A CÉDER

UN MAGASIN

DE

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréach neuf et autres voitures ; Harnais neufs, fins et ordinaires ; et d'occasions, Selles, Bridés et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.